

Délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à 20 h , le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LEFRANC Daniel, Maire.

Convocation du : 19 juin 2017

Affichage :

Membres élus : 14

Présents : 8

Etaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas : Adjoint au Maire

Madame CHABOT Danièle, Madame SCHMITTBIEL Fabienne, Madame MUNSCH Laurence, Monsieur VECTEN Damien, Madame BESAIN Josiane, Monsieur CHARTIER Guillaume : Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame HABERER-MUSET Laurette qui a donné pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul qui a donné pouvoir à Madame CHABOT Danièle, Madame DUCHESNE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur VECTEN Damien, Madame SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame SCHMITTBIEL Fabienne et Monsieur SMITH Fabrice qui a donné pouvoir à Monsieur CORNIQUET Nicolas.

Absent non excusé :

Monsieur JOBELIN Mickaël

ORDRE DU JOUR :

22/2017 Nomination des délégués et suppléants relative aux élections sénatoriales 2017

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Madame MUNSCH Laurence accepte cette fonction.

L'arrêté du Préfet de L'Oise en date du 19 juin 2017 fixe la date du 30 juin 2017 pour la réunion des Conseils Municipaux, afin d'élire les délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs.

La commune de Silly le Long doit désigner selon les informations communiquées, trois titulaires et trois suppléants, sur la base de liste de candidature.

Chaque liste doit comporter six noms classés dans l'ordre choisi et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature peut être rédigée sur papier libre avec une dénomination ; la liste comporte les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance et l'ordre. Les listes peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Aucune personne extérieure au Conseil Municipal ne peut présenter de candidat.

Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sans panachage (remplacement ou suppression de nom, ni modification de l'ordre de la liste).

Constitution du bureau de vote : Madame **SCHMITTBIEL Fabienne** / Madame **BESAIN Josiane** et Monsieur **CORNIQUET Nicolas** / Monsieur **VECTEN Damien**.

Le bureau est composé des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes. Le Maire assure la Présidence.

L'élection se fait sans débat au scrutin secret.

Proclamation des résultats et rédaction du Procès-Verbal sur lequel figure obligatoirement l'accord des délégués et suppléants.

Le PV est obligatoirement signé par le Maire et les membres du bureau.

Après dépouillement des votes, les délégués et suppléants nommés sont les personnes suivantes :

Délégués	Suppléants
Mr LEFRANC Daniel	Mme MUNSCH Laurence
Mme CHABOT Danièle	Mr VECTEN Damien
Mr CHARTIER Guillaume	Mme BESAIN Josiane

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au maire	
Laurette HABERER-MUSET	Adjoint au maire	Pouvoir à Monsieur LEFRANC Daniel, Maire
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au maire	Donne pouvoir à Mme CHABOT Danièle
Josiane BESAIN	Conseiller Municipal	
Danièle CHABOT	Conseiller Municipal	
Valérie DUCHESNE	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Mr VECTEN Damien
Laurence MUNSCH	Conseiller Municipal	
Fabienne SCHMITTBIEL	Conseiller Municipal	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	
Fabrice SMITH	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Mr CORNIQUET Nicolas
SANCHEZ Cathy	Conseiller Municipal	Donne pouvoir à Mme SCHMITTBIEL Fabienne
Mickaël JOBELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé